

Castaner-Benalla, même combat !

Quand tu te réveilles en découvrant la tête de la meuf que t'as ramenée de boîte hier soir.



La vidéo du 1^{er} mai de Benalla en action ne montrait pas ce qu'il s'était passé sur le trottoir d'en face : Benalla a agressé une femme à la Contrescarpe. L'affaire de Macron-Benalla n'en finit plus de rebondir. Le Monde a révélé que Benalla avait été filmé en train de frapper un manifestant à terre, lors des manifestations du 1^{er} mai, en arborant un casque des forces de l'ordre, alors qu'il était membre du

cabinet du président.

Mais ce n'est pas tout. Dans une vidéo, on découvre ce qu'il s'est passé entre le moment où il extrait une jeune fille de la bagarre et le moment où il revient pour frapper le manifestant. Dans l'intervalle, il a traversé la rue avec la jeune fille, aidé par une autre personne. Il la plaque contre le mur et fait une tentative de balayage avec sa jambe. On entend distinctement la victime dire « aïe » et « arrêtez ». Benalla écarte de sa main un cycliste qui cherche à s'interposer. Enfin, il entend les cris de l'autre côté de la rue et traverse, laissant la victime prostrée, assise contre le mur. On se rend compte que la fille agressée est une amie du manifestant tabassé. Ils quittent les lieux ensemble. La victime déclare : « C'est des malades ! » Benalla est mis en examen pour des violences le 1^{er} mai à Paris. Il est poursuivi pour « violences volontaires en réunion » lors de l'interpellation d'un homme à Paris, le 1^{er} mai. On se demande alors : à quand le tour de Castaner ?

Benalla avant Castaner devant les juges : « Si c'était à refaire, je le referais de la même façon ! »

Benalla avant Castaner invoque un « réflexe citoyen » pour justifier les violences qui se sont déroulées au Jardin des plantes en train d'attraper fermement, en lui faisant une clé de bras, un homme au milieu des nombreux policiers présents, soit des délits d'immixtion dans l'exercice d'une fonction publique et violences volontaires en réunion ayant entraîné une incapacité totale de travail inférieure à 8 jours. Et Castaner ?

Benalla avant Castaner se justifie : « J'ai apporté mon concours à la force publique pour interpellier un délinquant violent qui venait de commettre un acte grave sur les policiers », un « réflexe citoyen ». Je ne fais pas une obsession sur les black blocs. Je n'ai pas la volonté

d'intervenir tout le temps. Je ne suis pas un agité du bocal. Les deux fois où je suis intervenu, c'est parce que les gens commettaient une infraction devant moi ! »

Benalla avant Castaner a fait montre d'arrogance avec les magistrats leur reprochant une « instruction paella ». « Indiquons au mis en examen d'arrêter de rire ». À plusieurs reprises, Benalla a ri ostensiblement aux questions des magistrats contraints de mentionner son attitude sur procès-verbal : « Indiquons au mis en examen d'arrêter de rire et que nous ne faisons que notre travail ». « Vous croyez que « moi » je n'ai pas autre chose à faire que d'être assis devant vous », s'agace Benalla qui refuse de répondre aux autres questions.

Benalla a dû répondre du selfie dans lequel on le voit pointer une arme sur une femme qui pose avec lui sur la photo. Celui-ci a assuré qu'il s'agissait d'un pistolet à eau utilisé à l'occasion d'une soirée festive.

Vincent Crase, le compère de Benalla, était-il armé illégalement le 1^{er} Mai ? Selon Mediapart, ce gendarme réserviste bien connu d'En marche ne dispose pas d'un permis de port d'arme. Vincent Crase était-il armé illégalement ? Sur les vidéos du 1^{er} Mai, à la ceinture de Vincent Crase, on distingue clairement un holster d'arme à feu, équipé d'une dragonne de sécurité, plus haut, la forme d'une crosse d'arme de poing.

Vincent Crase ne dispose pas d'un permis de port d'arme. Il est bien connu d'En marche. Il est salarié du parti présidentiel, en charge de la sécurité du bâtiment qui abrite son siège et avait été employé comme prestataire pendant la campagne présidentielle. Gendarme réserviste, Vincent Crase était très ponctuellement mobilisé, comme d'autres réservistes, par le commandement militaire de la présidence de la République.

Affaire Benalla : l'interpellé du Jardin des plantes accuse Vincent Crase de violence. Il aurait été frappé par ce dernier. Benalla avait nié son implication dans cette interpellation peu avant les incidents de la Contrescarpe. Petit à petit, le déroulement de l'in vraisemblable 1^{er} mai se densifie par la publication d'une vidéo des faits qui le montre à l'action. Benalla était bien présent, ainsi que son acolyte Vincent Crase.

Les violences policières sont désormais connues de tous. Les manifestants présents sur place disent qu'ils sont « choqués » par cette scène, mais surtout qu'ils y sont « habitués ». « C'est terrible à dire, mais quand on assiste souvent à des manifestations, ce genre de comportement de la part des forces de l'ordre est tristement banal, les réseaux sociaux regorgent de ce genre de vidéos », commente Renaud Delacroix pour expliquer que « l'affaire n'en était pas une avant que l'on apprenne qu'il ne s'agissait pas d'un fonctionnaire de police ». Et d'évoquer « le climat de violences policières » En marche de Macron au printemps 2018.

Benalla avant Castaner : Selon « Libération », deux nouvelles plaintes ont été adressées au parquet de Paris, pour : « violences volontaires par personnes dépositaires de l'autorité publique en réunion » ; « usurpation de signes réservés à l'autorité publique aggravée par le fait qu'ils facilitent la commission d'un délit » ; « usurpation de fonctions » ; « atteinte à la liberté (de manifester) » ; « dégradation de biens » ; et « introduction frauduleuse dans un système de traitement de données ». Les plaintes ont été déposées contre X, mais ciblent notamment Vincent Crase et Benalla avant Castaner ! En clair, « l'homme de main » de Macron, Benalla avant Castaner, a été mis en examen pour des affaires de violences commises contre des manifestants.

Les « Gilets Jaunes » victimes témoignent des violences subies, accusant la République En Marche de Castaner,

« l'homme de main » de Macron, le sinistre de la répression Intérieure, des milliers d'arrestations arbitraires qui ont frappés et frappent encore les « Gilets Jaunes », quand des jugements expéditifs en ont envoyés des centaines derrière les barreaux, alors que Benalla et Crase sont libres de leurs mouvements.

Castaner sera-t-il mis en cause pour... « violences policières par personne dépositaire de l'autorité publique », pour « avoir participé sciemment à un groupement en vue de la préparation caractérisée de violences volontaires contre les « Gilets Jaunes » et de destructions ou dégradations de biens », et pour avoir « exercé volontairement des violences ayant entraîné plusieurs incapacités totales de travail sur des victimes en lançant des projectiles de LBD dangereux : « Quand on dépasse les borgnes, y a plus de limites ! »

Moralité : Castaner suit l'exemple de « Benalla la castagne », le préféré de Macron en action !

Thierry Michaud-Nérard